



Autorisation pour les parlementaires

Ce formulaire autorise l'Agence du revenu du Canada à fournir vos renseignements confidentiels à un député, sénateur, ou membre du personnel d'un parlementaire. **Ce formulaire est valide jusqu'à la résolution du ou des points soulevés.**

J'autorise l'Agence du revenu du Canada à divulguer à _____ ,
(inscrire nom du parlementaire en lettres moulées)

Année Mois Jour

dans le cadre des points soulevés dans ma correspondance/communication du _____ , des renseignements confidentiels concernant les sujets cochés ci-dessous.

Veillez cocher (✓) le ou les sujets concernés :

Impôt sur le revenu

RPC/AE

TPS/TVQ

Autres sujets (veuillez préciser) : _____

Identification du client (en lettres moulées) :

Nom et prénom ou nom de l'entreprise, de la société, de la fiducie ou de l'organisme de bienfaisance non constitué en personne morale (précisez le genre d'entité) :

Adresse postale :

Ville/Municipalité :

Province/Territoire :

Code postal :

N° de téléphone :

Nom du client en lettres moulées (s'il n'apparaît pas ci-dessus) :

Titre (s'il y a lieu) :

Signature du client

Année Mois Jour

Inscrivez vos renseignements (selon le cas)

Numéro d'assurance sociale :

Numéro d'entreprise : Importation/Exportation :

Retenues sur la paie :

Impôt des sociétés :

TPS/TVH :

Organisme de bienfaisance enregistré :

Numéro d'identification du déclarant :

Numéro de compte de fiducie :

Numéro de compte du non-résident (NR ou SL)

Veillez fournir des précisions sur votre demande :

Les renseignements personnels, incluant votre numéro d'assurance sociale, sont recueillis sous l'autorité de la Loi de l'impôt sur le revenu, Loi sur la taxe d'accise, ou d'une autre loi fédérale administrée par l'ARC et qui prévoient l'imposition et la perception d'un impôt, d'une taxe ou d'un droit. Ces renseignements seront utilisés pour permettre à l'ARC de partager avec la personne nommée plus haut certains de vos renseignements confidentiels, uniquement pour les fins décrites dans ce formulaire. Si vous ne fournissez pas ces renseignements, l'ARC pourrait ne pas être en mesure de donner suite à cette demande.

Consultez le fichier de renseignements personnels Correspondance à la direction POU 902 à canada.ca/arc-info-source. Selon la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#), vous avez le droit à la protection de vos renseignements personnels, d'accéder à ceux-ci et de les faire corriger ainsi que de porter plainte auprès du commissaire à la protection de la vie privée du Canada en ce qui concerne la façon dont nous les traitons.